

Travailleurs en ESAT

La déclaration de vos revenus pour l'AAH change

À partir du 1er octobre 2026, vous devez **déclarer vos revenus** à la Caf tous les 3 mois.

? Qui doit déclarer ?

Vous **travaillez dans un ESAT** (Établissement et service d'aide par le travail).

Vous recevez **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**.



Comment déclarer ?

1. Connectez-vous à votre **Espace Mon Compte sur caf.fr** ou **sur l'application Caf - Mon Compte**.
2. Déclarez les revenus reçus les 3 mois précédents.
3. Déclarez les montants en **net imposable**.



Quels revenus déclarer ?

- La rémunération totale versée par l'ESAT.
- Les indemnités de Sécurité sociale.
- Les pensions alimentaires.
- Les autres revenus éventuels.





Quand commencer ?

La Caf vous dit **par courrier ou par mail** quand faire **votre première déclaration**.

Première déclaration	Revenus à déclarer des mois de
En octobre 2026	Juillet, août et septembre 2026
En novembre 2026	Août, septembre et octobre 2026
En décembre 2026	Septembre, octobre et novembre 2026

Ensuite, **tous les 3 mois**, la Caf vous informe **par mail ou par SMS** quand vous devez **faire votre déclaration**.



Vous recevez aussi la prime d'activité ?

Vous devez faire une déclaration pour l'AAH et une déclaration pour la prime d'activité.



Besoin d'aide ?

Vous pouvez consulter :

→ **la vidéo consultative :**

<https://youtu.be/7UC2dd250cA?si=gxs52kGI7AnkMHUQ>

→ **le tutoriel de déclaration en Facile à lire et à comprendre (FALC) :**

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Aides_et_demarches/Mes-demarches/Fiches-pratiques/DTAAH-FALC.pdf